



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 018 /UK/P/VP/SG/19

portant nomination du Chef de Département des Sciences du Langage
à l'Université de Kara

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités publiques du Togo, ensemble les lois qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret N° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu l'Arrêté N°003/UK/P/VP/SG/13 du 14 janvier 2013 portant création et organisation des départements à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara ;

Vu le décret N°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité au sein de l'Université de Kara ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Sur proposition du Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE:

Article 1^{er} : Est et demeure rapporté l'arrêté n°006/UK/P/SG/12 du 14 mars 2012 portant nomination du chef du Département des Sciences du Langage, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara.

Article 2 : Monsieur BAKPA Mimboabe, Maître-Assistant, est nommé chef du Département des Sciences du Langage à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

31 MAI 2019

Prof. Romla SANDA

AMPLIATIONS

MESR (CR)	01
Pdce/UK	02
SG/UK	02
AC-SFO/UK	02
Décanats/Directions	15
Autres services	03
Archives	01
Intéressé	01